

Accusé de réception en préfecture
073-247300817-20241002-DEL2024-087-DE
Date de télétransmission : 00140020 Date de télétransmission: 09/10/2024 Date de réception préfecture: 09/10/2024

www.versantsdaime.fr

AIME BELLENTRE GRANIER LA CÔTE D'AIME LANDRY MACOT LA PLAGNE MONTGIROD-CENTRON PEISEY-NANCROIX VALEZAN

1002, avenue de Tarentaise 73212 AIME Cedex

Tél: 04 79 55 40 27 Fax : 04 79 55 46 88 contactifiversantsdaime fr

ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE CULTURE ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE

Nº 2024-087

## **BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES 2024 DECISION MODIFICATIVE Nº 1**

L'an deux mil vingt-quatre le 02 octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 24 septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

## Présents:

Mmes ASTIER Fabienne, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

## Absents excusés:

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), CHAMOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. Guillaume VILLIBORD).

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

## Absents:

Mme LIMONTA VERTHIER Muriel M. DUCOGNON Guy

En exercice: 27 Présents: 20 Absents: 7

dont pouvoir: 5

Le président explique que les créances de plus de 2 ans restant en recouvrement doivent faire l'objet de dépréciation.

L'article R.2321-2 3 du code général des collectivités territoriales dispose que les collectivités ont l'obligation de constituer une provision lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis.

Cela se traduit par la comptabilisation d'une charge de fonctionnement au débit du compte 6817.

	<b>Budget Transports scolaires 2</b>	024 / Décision modi	ficative N°1
	Article budgétaire	Montant	Observations
	SECTION DE FO	NCTIONNEMENT	
	DEPE	NSES	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-100,00 €	
67	Total charges exceptionnelles	-100,00€	
6817	Dotations aux dépréciations d'actifs circulants	100,00€	
68	Total charges exceptionnelles	100,00 €	

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

nombre de votants : 25nombre d'abstentions : 0

nombre de suffrages exprimés : 25
nombre de votes « pour » : 25
nombre de votes « contre » : 0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°1 sur le budget des transports scolaires.

FAIT ET DELIBERE LE 02 OCTOBRE 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance Michel GOSTOLI

> COMMUNAUTE DE COMMUNES 1002, AVENUE DE TARENTAISE BP 60 - 73212 AIME CEDEX

Lucien SPIGAR

Lucien SPIGARELLI

COMMUNA A LA CUMMUNES 1002, AVENUE DE TARENTAISE BP 60 - 73212 AME CEUEX